

Bulletin Municipal



Juin 2013 - N° 152



Informations pratiques

Mairie

Téléphone : 04 77 66 83 75

Télécopieur : 04 77 66 84 50

E-mail : mairie-pouillynonains@wanadoo.fr

Site internet : www.pouilly-les-nonains.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi 8 h 30 à 12 h

Mardi 8 h 30 à 17 h sans interruption

Mercredi 8 h 30 à 12 h

Jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Samedi 8 h 30 à 11 h 30

Permanence de M. le Maire samedi matin de 10 h à 12 h ou sur rendez-vous. Les autres jours, rencontre de M. le Maire ou des Adjointes sur rendez-vous.

Services

■ Ordures ménagères

Roannais Agglomération

Téléphone : 0 800 17 34 50

■ Déchèterie du Mardeloup

Téléphone : 04 77 68 84 90

Horaires d'ouverture : lundi 14 h - 18 h

Fermeture le mardi

Mercredi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 9 h - 12 h

■ Service Eau et Assainissement

63, rue Jean Jaurès - BP 30215 - 42313 Roanne Cedex

E-mail : contact@roannaise-de-leau.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

vendredi : 9 h à 16 h journée continue

Téléphone accueil : 04 77 68 54 31

Fax 04 77 71 74 22

URGENCES en dehors des heures de bureau uniquement (8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h) :

Téléphone : 06 07 49 29 06 ou 06 18 54 13 15

■ Poste

Code postal : 42155 Pouilly les Nonains

Téléphone : 04 77 66 86 80

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le mardi)

Le samedi de 9 h à 12 h

■ Transport de voyageurs

Lignes régulières :

✓ Roanne - Pouilly les Nonains - St Alban les Eaux

✓ Roanne - Pouilly les Nonains - Renaison

Renseignements : Les cars Roannais

Téléphone : 04 77 68 30 00

Culte

■ Paroisses

Pouilly et St Martin de Boisy : contacter la cure de Renaison - Téléphone : 04 77 64 40 11

Bibliothèque

Permanences les mardis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30

et les 1^{er} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h.

Téléphone : 04 77 63 93 68

Santé

■ Médecin

Docteur BUISSON

336, rue des Monts de la Madeleine

Téléphone : 04 77 66 82 46

■ Maison médicale

11 allée Ninon, Pouilly-les-Nonains,

- Cabinet de kinésithérapie (avec piscine de rééducation)

Téléphone : 04 77 71 92 74

- Ostéopathe D.O. - Téléphone : 06 19 10 87 71

- Cabinet d'infirmière - Téléphone : 06 75 94 31 19

- Permanence d'un pédicure podologue un mercredi après-midi par mois : prise de RDV au 04 77 71 54 70

- Esthéticienne - Téléphone : 06 82 25 14 79

■ Pharmacie

DEMEURE BESSON

du lundi au vendredi : 8h30-12h30 /15h-19h30

samedi : 8h30-12h30

371, route de Roanne - Téléphone : 04 77 66 95 58

N° d'Appels d'Urgence

■ Pompiers

Téléphone : 18

■ Gendarmerie

Téléphone : 17 ou 04 77 64 40 52

■ SAMU

Téléphone : 15

■ Enfance maltraitée

Téléphone : 119 ou 0800 05 41 41

■ Centre anti-poison

Téléphone : 04 72 11 69 11

Social

■ Assistante sociale

Secrétariat - Téléphone : 04 77 23 24 90

Permanences : Mardi de 13 h 30 à 16 h 30 au local social de Renaison, 213 rue de Gruyères

■ Crèche multi-accueil "Le Jardin aux Câlins"

138 rue du 14 juillet - Téléphone : 04 77 66 80 00

E-mail : crechepouillylesnonains@wanadoo.fr

du lundi au vendredi de 7 h 15 à 18 h 45

■ RAM (Relais Assistantes Maternelles de l'ouest roannais)

- Téléphone : 06 70 15 20 76

ramouestroannais@orange.fr

Éducation

■ Ecole maternelle - Téléphone : 04 77 66 87 11

■ Ecole élémentaire Pierre Collet

Téléphone : 04 77 66 81 64

■ Restaurant scolaire - Téléphone : 04 77 66 96 51

■ Etudes - A l'école élémentaire de 16 h 30 à 17 h 30

■ Garderies

Maternelle : 7h/8h15, 11h25/12h15, 16h30/18h30

Elémentaire : 7h/8h25, 11h35/12h15, 17h30/18h30

■ Centre de loisirs intercommunal

Téléphone : 04 77 66 93 95

Pendant les vacances scolaires



Editorial du Maire



Le vote du budget primitif est un acte particulièrement fort et décisif pour le conseil municipal puisqu'il détermine les orientations générales qui seront mises en œuvre pour l'année en cours.

L'intégration de notre commune dans Roannais Agglomération n'entraînera pas d'augmentation de l'impôt des ménages. Pour appliquer cette neutralité fiscale, nous avons compensé la hausse des taux intercommunaux par une baisse identique de la part communale. En contrepartie, cette perte de ressources fiscales est gommée par le versement d'un fonds de concours par Roannais Agglomération.

Nous poursuivons cette année les programmes d'investissement engagés. Les travaux d'agrandissement de la crèche se terminent. Ce bâtiment est implanté dans un quartier qui, avec l'école maternelle et la salle Paul Laurencery, est devenu un lieu de vie important. Il était donc indispensable de repenser l'aménagement de la voie d'accès et de sécuriser les abords de ces établissements qui accueillent des jeunes enfants. Pour ce faire, l'esplanade située entre la crèche et l'école maternelle est rendue aux piétons.

La réfection de la toiture de l'école maternelle est programmée pour cet été. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur ce bâtiment. Nous poursuivons ainsi notre politique en faveur du développement durable qui passe également par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public. Des actions sont engagées dans ce sens et explicitées dans le présent bulletin.

L'école est encore au cœur des débats. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Cependant les moyens et solutions pour y parvenir font largement débat. La mise en place de ce nouveau dispositif ne doit pas se faire dans l'urgence. Il nécessite de la concertation et une réflexion pédagogique adaptée avec les différents acteurs de l'école. De plus, son incidence financière est loin d'être neutre pour notre commune. C'est pourquoi nous avons décidé que l'application de cette réforme ne serait activée dans nos écoles qu'en septembre 2014.

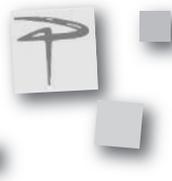
Les parents d'élèves sont de nouveau mobilisés pour obtenir le maintien de la sixième classe à l'école primaire. Le moyen supplémentaire que l'Inspection Académique nous refuse est pourtant pleinement justifié au regard de la hausse des effectifs par rapport à l'an dernier. Le nombre important d'enfants inscrits en maternelle confirme durablement cette tendance.

Après un printemps pluvieux, froid et presque déprimant, les premiers rayons de soleil nous rappellent que les vacances estivales approchent à grands pas. Je souhaite à chacun d'entre vous de profiter pleinement de ces quelques semaines de congé.

Bernard THIVEND

Sommaire

- | | |
|--|--|
| 1 ■ Le mot du Maire | 12 ■ Comité des fêtes/Sou des écoles |
| 2 ■ Délibérations du conseil municipal | 14 ■ Commission "Enfance et scolarité" |
| 5 ■ Commission "Cadre de vie" | 15 ■ Pouilly info |
| 6 ■ Commission "Energies, développement durable" | 17 ■ Pouilly info/Etat civil |
| 7 ■ Commission "Sports, culture, loisirs" | 18 ■ Roannais Agglomération |
| 8 ■ Commission "Enfance et scolarité" | 19 ■ La Vie Associative |
| 10 ■ Pouilly info | 24 ■ Agenda |
| 11 ■ Commission "Finances" | |



■ Finances

✓ Vote des budgets primitifs 2013

Budget communal

Pour la section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 241 425.94 €.

Pour la section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 856 961.46 €.

Budget annexe

Pour la section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 518 623.38 €.

Pour la section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 338 040.39 €.

Le détail des budgets vous est présenté dans les pages centrales de ce bulletin.

✓ Taux des taxes directes locales

Dans le cadre du vote du budget primitif 2013, le conseil municipal s'est prononcé sur l'évolution des taxes locales indirectes.

L'adhésion de notre commune à Roannais Agglomération aurait pu entraîner une augmentation des impôts locaux.

Pour ne pas pénaliser le contribuable, il a été décidé de diminuer les taux en vigueur afin de pouvoir inclure dans ces taxes la part versée à Roannais Agglomération.

Pour l'année 2013, les taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	6.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.05 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	37.51 %

Cette décision a été votée à l'unanimité moins une voix.

✓ Attribution de subventions

Le conseil municipal a fixé ainsi les subventions attribuées au titre de l'année 2013 :

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	450.00 €
AEP St Louis	150.00 €
Comité des Fêtes	1 350.00 €

Arche de Noé	200.00 €
Coopérative scolaire école élémentaire (classes transplantées) (dont 1 500 € reversement Conseil général)	2 000.00 €
Autour du Livre	300.00 €
Horizon	200.00 €
Coopérative scolaire école maternelle (sorties de fin d'année)	400.00 €
Croix Rouge française	50.00 €
Cercle Artistique Indigo	400.00 €
Loisirs et création's	200.00 €
Pêche et chasse	120.00 €
Prévention routière	50.00 €
SPA (Société Protectrice des Animaux)	285.00 €
Sou des écoles (4 € par enfant / 223 enfants)	892.00 €
CFA (Centre de Formation des Apprentis)	700.00 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	231.60 €
Divers	221.40 €

✓ Reversement au CCAS de la recette de location de matériel

La location de matériel (tables, bancs et chaises) a rapporté la somme de 231,60 € au cours de l'année 2012. Comme les années précédentes, cette somme sera reversée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

✓ Demandes de subventions dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale

Pour les trois projets suivants, le conseil municipal a décidé d'effectuer les travaux et sollicité des subventions du Conseil général :

1 - Salle Laurecery : réfection du chauffage, aménagement côté nord d'un local pour la chaudière et création d'un WC pour handicapés

Le montant estimé des travaux pour l'aménagement du local pour la chaudière et la création d'un WC pour handicapés est de 10 986.00 € H.T.

Salon Coup'tiff

Coiffure mixte

Non stop vendredi et samedi
Possibilité à domicile le mardi

Rue des Monts de la Madeleine
POUILLY-LES-NONAINS

Tél. : 04 77 66 87 64



SAS
**FELY
CONTROL
ENERGIE**
Thermographie Infrarouge et Infiltrométrie

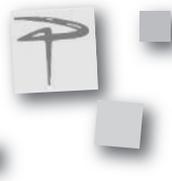
L'invisible devient visible ...

Calcul RT 2012
Attestation Bbio pour PC



- Diagnostics bâtiments par thermographie infrarouge
- Mise en évidence des défauts d'isolation
- Réalisation des tests d'étanchéité à l'air
- Détection de l'humidité
- Inspection circuit de chauffage
- Contrôle des installations électriques (BR)

Magali Fely - Les Lorisses - 42370 SAINT HAON LE CHÂTEL - Tél : 06 50 90 90 41 - magali.fely@gmail.com



Concernant la réfection du chauffage (remplacement de la chaudière existante et de certains radiateurs), l'entreprise DESBENOIT a établi un devis de 8 047.30 € H.T.

2 - Fourniture et pose d'un rideau et d'une porte métallique dans le bâtiment du stade

Ce bâtiment ayant fait l'objet de plusieurs tentatives de cambriolage, il convenait de renforcer sa sécurité. Le devis établi par l'entreprise VIAL GAYDON pour la pose d'un rideau et d'une porte métallique dans le bâtiment situé au stade s'élève à 2 730 € H.T.

3 - Fourniture et pose de skydômes et de stores sur la toiture de la salle des fêtes

La pose de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de la salle des fêtes a été effectuée à l'automne dernier.

Pour la réalisation de trois exutoires de fumée (« skydômes ») et la pose de trois stores, l'entreprise J.M. CHARPENTE a présenté un devis d'un montant de 7 539 € H.T.

■ Enfance et scolarité

✓ Décision de report de la réforme des rythmes scolaires à septembre 2014

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. Pour permettre un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement en ajoutant une demi-journée de classe (mercredi matin).

Devant les difficultés d'organisation et le surcoût engendré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

✓ Convention pour l'occupation des locaux scolaires par une association

Une convention a été signée entre la commune de

Pouilly les Nonains, l'école élémentaire Pierre Collet et l'association « Amies Voix » pour l'occupation, à titre gratuit, d'une salle de l'école élémentaire le mercredi ou le jeudi de 19h30 à 22h et selon le calendrier scolaire.

Cette association a pour objet l'apprentissage du chant choral en vue de donner des concerts. Elle s'est produite en avril à l'église de St Martin de Boisy.

✓ Subvention du Conseil général pour les classes transplantées

Le Conseil général de la Loire a accordé une aide financière de 1500 € pour le séjour des classes de CE1 et CE2 du mardi 19 au 22 mars 2013 à Verrières en Forez.

✓ Convention avec le RASED pour l'année 2012-2013

Le conseil municipal avait délibéré en novembre 2011 sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED. (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté).

Dix-neuf communes avaient signé la convention qui fixait les conditions de la participation.

Le secteur d'intervention du psychologue scolaire ayant été modifié, une nouvelle convention a été rédigée, selon laquelle la participation annuelle de chaque commune est fixée à 10 € par classe.

✓ Aménagement des abords de la crèche

Conjointement à l'agrandissement de la crèche existante, un nouvel aménagement de l'espace situé entre la crèche et l'école maternelle est en cours de réalisation.

Pour l'éclairage public, le montant H.T. des travaux est de 20 655.00 €, la part restant à la charge de la commune s'élevant à 14 046.00 €.

Pour les travaux de voirie (rue de Montgivy) et les allées sur l'espace vert, les entreprises EIFFAGE et SOLS LOIRE AUVERGNE ont été retenues. Pour les espaces verts, c'est l'entreprise P.J.A. qui a été choisie.

Menuiserie ERIC FILLON

FABRICANT – POSEUR DE MENUISERIES ALUMINIUM – BOIS – PVC

Adresse : ZA du Mardeloup - 491 rte d'Ouches
42155 POUILLY LES NONAINS

Téléphone : 04.77.66.95.07

Télécopie : 04.77.66.94.97

Mail : menuiseriefillon@aol.com

Site Internet : www.menuiserie-eric-fillon.fr

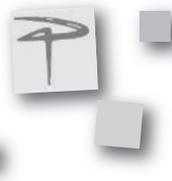


*Pour imaginer et gérer Autrement
votre dynamique territoriale...*



- Urbanisme
- Maîtrise d'Oeuvre V.R.D.
- Paysage
- Assainissement

Bureau d'études RÉALITÉS
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. 04 77 67 83 06



■ Divers

✓ Désignation des deux titulaires et des deux suppléants à Roannais Agglomération

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ont été désignés pour représenter la commune de Pouilly les Nonains au sein de Roannais Agglomération :

- M. THIVEND Bernard et M. MARTIN Eric, délégués titulaires
- Mme FAYOLLE Marie-Pierre et M. METTON Jean-Luc, délégués suppléants.

En 2014, notre commune sera représentée au sein de Roannais Agglomération par seulement deux titulaires, qu'il conviendra alors de désigner.

✓ Droits de place pour l'année 2013

Les droits de place applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 sont les suivants :

- Commerçants non sédentaires pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :
 - Bancs de moins de 2 mètres 1.90 €
 - Bancs de plus de 2 mètres 2.90 €
 - Camions pour vente au déballage 30.00 €
De 1 à 7 jours :
 - Manèges, camions 30.00 €
 - Fêtes, auto-tamponneuses, bals, parquets 60.00 €
- Au-delà de 7 jours de stationnement, le droit devra être à nouveau payé.

✓ Participation aux travaux de rénovation de la SPA

Vu la vétusté des locaux de la SPA, les services municipaux de Roanne ont fait estimer les travaux de rénovation.

Mme le Maire de Roanne a proposé que le coût total (15 000 €) soit réparti entre les communes ayant signé une convention avec la SPA ou l'Arche de Noé, ce qui est le cas de la nôtre.

Le conseil municipal a accepté de prendre en charge cette dépense qui s'élève à 144.00 €.

✓ Participation aux organismes de formation d'apprentis pour l'année 2012-2013

Une participation de 35 € par apprenti domicilié sur la commune est allouée aux organismes de formation d'apprentis qui en font la demande, avec un plafonnement à 700 € par an.

✓ Analyse des bâtiments publics pour la recherche de légionellose

La réglementation relative à la présence de la bactérie « légionella pneumophila » dans les établissements publics a été renforcée par l'arrêté du 1^{er} février 2010.

Son application est effective depuis le 1^{er} janvier 2012 pour l'ensemble des établissements recevant du public.

Plusieurs bâtiments communaux sont concernés par ce dispositif : école maternelle, crèche, stade, locaux des agents techniques.

Le conseil municipal a retenu l'entreprise SOCOTEC pour la surveillance des légionelles dans les bâtiments précités.

Le montant du contrat s'élève à 1 210 € HT pour la première année et 460.00 € HT les années suivantes (maximum 3 ans).

✓ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Comme beaucoup d'autres manifestations prévues le 1^{er} mai, nous avons, avec l'ASPN Foot, renoncé à organiser notre traditionnel tournoi en raison des conditions météorologiques.

Nous le regrettons et serons amenés à réfléchir pour les prochaines années à propos de la date à fixer sur le calendrier. Ceci en fonction des saisons, pour espérer profiter d'un anticyclone ...



POMPES FUNEBRES - MARBRERIE GOUTAUDIER et FILS

CHAMBRE FUNERAIRE - MAGASIN ARTICLES FUNERAIRES
Entreprise familiale et indépendante
7 jrs/7 à l'écoute et au service des familles

RENAISON - Tél. 04 77 64 21 21



INSTITUT

Marion Guillaume

Sur rendez-vous 06 82 25 14 79

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h 19h

Mercredi et samedi 9h30 13h

Épilations

Soins du visage et du Corps

Massages-Bien-Être*

*sans but thérapeutique

11 allée Ninon - 42155 Pouilly les Nonains

■ Après la rénovation de la rue de Montgivray initiée par la commission voirie, la commission cadre de vie s'est attachée à l'aménagement de l'espace situé entre la crèche et l'école maternelle.

Cet espace est partagé par deux allées en béton désactivé, menant du parking à la crèche pour l'une, à l'école maternelle pour l'autre. Ces allées sont assez larges pour permettre le croisement de poussettes.

Il est rappelé que les véhicules doivent stationner sur le parking et non dans la rue de Montgivray. En effet, des voitures mal garées pourraient empêcher le passage d'un véhicule de secours vers la crèche en cas d'urgence. A chacun de faire preuve de civisme pour que tout se passe le mieux possible.

Autour de ces allées, il a été choisi de mettre du gazon, agrémenté de quelques massifs : Kolwitzia, Viorne Bodnatense, Chopisia Ternata rosiers et Cotinus pourpre.

Les délais incombant aux travaux n'ont pas permis de tout semer au printemps, mais ce sera terminé à l'automne. C'est l'entreprise PJA (Pépinières et Jardins d'Aiguilly) qui a été retenue.

Deux bancs et une poubelle seront installés à proximité du portillon d'entrée de l'école maternelle.

Des nouveaux luminaires à leds, en forme de marguerite, offriront un éclairage jusqu'à 22h.

Aux abords de la salle Paul Laurencery, il est prévu une place de parking pour personne handicapée.

Les poubelles de cette salle seront dissimulées par une haie de lauriers.

Enfin, une série de plots métalliques délimitera cet espace et évitera que des voitures ne viennent le dégrader.

Nous espérons que chacun appréciera le nouvel aménagement de cet espace et saura le respecter.



Par ailleurs, les stages de greffe se sont déroulés comme prévu, le dernier de la saison ayant eu lieu en mars.

Nous espérons un public aussi nombreux pour les prochains stages en fin d'été.



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
BATIMENT
CHAUFFAGE



thierry Aupol

17, impasse des Jardins
42153 RIORGES

Portable 06 07 05 23 62
Tél. 04 77 67 72 21
Fax 04 77 67 72 23

PRODUITS
de la
FERME
ROANNAIS

Fromage
de Boisy

un fromage fabriqué au lait cru

Gaec de Boisy
654 route Napoléon
42155 Pouilly les Nonains
Tél. 04 77 66 85 31

Ouverture du lundi au samedi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
dimanches et jours fériés de 8 h à 12 h

Vente de caissettes de porc



■ « 100 Collectivités de la Loire engagées pour le climat » : Cet engagement de la commune a été signé le 5 avril à Montrond les Bains.

Ces 100 collectivités ont réalisé des actions en direction d'économies énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

A Pouilly les Nonains, 40% des luminaires en éclairage public sont aujourd'hui en leds.

Les chaudières de la salle des fêtes, de la mairie, de la poste et du logement au-dessus ont été changées. Le SYRTOM, le logement à l'étage, la salle Paul Laurencery et la crèche ont été équipés d'appareils à condensation.

La mise en service de 36kva de production photovoltaïque sur les toits du centre technique municipal et de la salle des fêtes a été effectuée.

En 2013, les projets sont de terminer le remplacement des luminaires hors norme par des leds, d'isoler la toiture de l'école maternelle, en coordination avec sa réfection et la pose de 23kva de panneaux photovoltaïques côté sud.

En projet à plus long terme, est prévu le renouvellement de la chaufferie de l'école élémentaire.

Tous ces investissements ont été validés par le SIEL pour nous inscrire dans la démarche « climat ».

EDF est intervenue sur une ligne du 20kv sous tension chemin Pailler, dans le lotissement « Chevignon ».

Dans le cadre de la dépose du réseau aérien surplombant la zone urbanisée chemin Pailler, le passage en souterrain nécessite la reprise du réseau aérien qui subsiste. Pour éviter des coupures, EDF a mis à contribution une équipe TST 20kv (travail sous tension). Ceci a permis à tout le quartier (y compris les Bérands sur la commune de Renaison) de ne pas subir les désagréments d'une coupure de longue durée. Ces travaux ont été réalisés dans les délais prévus.



100 collectivités de la Loire engagées pour le climat

5 avril 2013 - Site de la chaufferie bois à Montrond les Bains
100 collectivités locales ont signé un manifeste en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergies



www.siel42.fr

Commission "Sports, culture, loisirs"

■ Les dépenses d'investissements validées lors du vote du budget annuel sont proposées dans un souci de confort et de sécurité pour le tissu associatif local mais aussi d'esthétique pour notre population (rond-point de la bûche, illuminations...).

De nombreuses demandes informelles sont proposées chaque année lors de rencontres sur un terrain de sports ou dans une salle culturelle par exemple. Elles font l'objet de discussions en commission.

Par souci comptable, certaines demandes restent pour l'instant irréalisables, d'autres sont ou seront accordées cette année :

- ✓ Un défibrillateur a été installé à la salle des fêtes.
Les responsables de l'occupation de cette structure se doivent de vérifier que celui-ci est bien en lieu et place (vers le bar) avant et après utilisation.
- ✓ La clôture longeant le bief du Renaison sera remplacée par une structure rigide pour sécuriser le lieu.
- ✓ La barrière du terrain de boules sera terminée par les agents communaux.
- ✓ Le portail et la barrière de l'entrée au stade ont été changés en régie. Le bois traité en autoclave ne peut être peint dans l'immédiat. Ce sera chose faite dans moins d'un an !
- ✓ Des travaux seront effectués dans le local des vestiaires du stade suite à divers vols.
- ✓ Des placards seront aménagés à la gare du tacot.
- ✓ De nouvelles illuminations seront achetées pour remplacer les motifs ayant un coût de fonctionnement trop important.
- ✓ La mairie va acquérir un lot de barrières de manifestations afin de sécuriser au mieux les organisations locales.

■ Réunion des présidents d'associations

Deux fois par an, fin septembre et fin mars, une réunion est organisée avec l'ensemble des présidents d'association de notre commune :

Elle a pour but essentiel de programmer le calendrier des manifestations locales et de **donner la priorité aux associations locales**.

Nous constatons de plus en plus d'absentéisme à la réunion des présidents d'associations.

Inévitablement cela cause des soucis souvent réglés ensuite par nos secrétaires. Les rôles ne doivent pas être inversés : **nous vous demandons d'être présents à ces réunions**.

Les convocations continueront d'être transmises par plis affranchis. Afin de pallier à tout dysfonctionnement, les dates seront envoyées aussi par courriel, affichées sur le site de la commune et annoncées sur le bulletin municipal.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 27 septembre 2013 à 20h salle Paul Laurencery

La réservation du matériel (barnum, tables, bancs, barrières...) se fera désormais de la même façon que celle des salles afin d'éviter que ce matériel ne parte vers d'autres collectivités.

A l'issue de la réunion des présidents d'associations, le matériel non retenu est susceptible d'être réservé par les communes ou l'intercommunalité. Pour information, les échanges avec les autres collectivités sont réciproques et notre commune en profite lors de manifestations conséquentes ou pour du matériel que nous ne possédons pas (exemple : le podium de la fête des écoles), évitant des frais de location.



JYMinfo



services informatiques

Formation – Dépannage – Vente – Installation

06 98 29 43 79
04 77 66 86 89
jym@jyminfo.net

Jean-Yves Machillot
42155 Pouilly les Nonains
www.jyminfo.net

Concessionnaire



Garage AYEL Roanne Automobile

5 impasse Victor Hugo
et 55 rue St Alban 42300 ROANNE 

ccial : **04 77 67 18 68**
SAV : **04 77 71 32 16**
contact@automobile-ayel.com
www.AYEL.multimarque.fr



■ Crèche

Créé en 2012 par le personnel, les enfants, Armelle LOPPIN et Jean-François RABOUTOT, le CD « Rutabaga » est en vente à la mairie et à la crèche au prix de 10 €.

500 exemplaires ont été produits et à ce jour nous en avons vendu 364 à travers toute la France.

Vous pouvez écouter des extraits sur le site internet de la commune :

<http://www.pouilly-les-nonains.fr/local-ecole.php>



■ Un défi proposé par le boulanger aux enfants

A l'initiative du boulanger de notre village, les enfants de l'école maternelle et de la crèche ont élaboré des créations sur le thème de Pâques : oeufs, poules, lapins.

Ces œuvres ayant été exposées à la boulangerie, les clients ont pu donner leur préférence par vote... C'est la crèche qui a gagné !

Mais tous les participants ont été bien récompensés. Mardi 16 avril, à l'école maternelle et à la crèche, Sébastien le boulanger offrait à tous de quoi se régaler (friandises en chocolat...).



■ Le RAM Ouest Roannais : aussi pour les gardes d'enfants à domicile !

Au même titre que les assistantes maternelles agréées, les "nounous" travaillant au domicile des familles ont la possibilité désormais d'utiliser les services du Relais Assistantes Maternelles : les permanences (contrats de travail, droits,... ouvertes également à leur parent-employeur) et les temps collectifs (organisés à Renaison, Lentigny et Pouilly les Nonains).

Ces temps d'accueil collectifs sont l'occasion de se rencontrer, d'échanger, gribouiller, déchirer, coller, barbouiller, construire, imiter, lire, courir, sauter, rire, écouter...

En 2013, le RAM propose une sortie à la médiathèque de Roanne, une visite à "la ferme des Cabrions", une matinée d'échanges avec les assistantes maternelles d'autres

RAM, une soirée-débat sur "l'alimentation des enfants de 0-3 ans", et une brocante « petite enfance » (courant novembre à la salle ERA de Renaison)... tout un programme!

Contact : Mme PLUCHOT Anne au 06 70 15 20 76 ou ramouestroannais@orange.fr





■ Ecole maternelle

Cette fin d'année a été encore très riche en activités : au mois de février, les petites et moyennes sections ont assisté au spectacle proposé par l'intercommunalité, intitulé « caisse - caisse ». Les grandes sections sont parties avec les CP à Lyon visiter l'aquarium et écouter « l'apprenti sorcier » à l'auditorium.

En mars, tous les enfants de l'école ont assisté au spectacle « le gâteau de Néroline » à l'école. Néroline a offert des brioches en fin de spectacle.

En avril, les grandes sections ont participé à l'exposition « ABC des lettres mots en folie » de l'IME de Taron en exposant leurs lettres en volume.

En mai, pour le voyage de fin d'année, toute l'école est allée visiter le moulin Richard de Bas, musée historique du papier à Ambert. Chaque enfant a fabriqué sa feuille de papier et l'a rapportée à l'école. Cette sortie était en lien avec le tri sélectif, thème étudié lors du décroïsonnement.

Le 29 juin, les élèves présenteront un spectacle sur les contes lors de la fête de l'école.

Pour de nouvelles inscriptions pour la rentrée 2013, pensez à prendre contact avec la directrice de l'école Corinne ROCHE au 04 77 66 87 11.

■ Ecole élémentaire

Nous sommes partis 4 jours en voyage à Verrières en Forez. Nous avons visité le moulin Richard de Bas, le moulin des Massons, et le musée de l'école et des jouets où nous avons écrit à la plume.

Mardi et jeudi, Axel et Sophie, les Tit' Nassels, sont venus à Verrières en Forez pour écrire et enregistrer une chanson sur une musique qu'ils ont créée avec nous.

Nous avons vu comment faire de l'huile de colza, du papier recyclé, et étudié la vigne et la vie d'autrefois.

Les élèves de CE1 et CE2.



■ Restaurant Scolaire

Le prix du repas pour l'année scolaire 2013-2014 a été fixé à 3,70 € et 4,50 € pour les repas achetés hors période de vente.

Nous rappelons que les tickets repas verts avec seulement le tampon restaurant scolaire (sans la Marianne de la Commune) sont valables jusqu'en juin-juillet 2013. S'il vous en reste, ils sont échangeables en mairie.

Les familles qui arrivent sur la commune et qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les parents d'enfants de CM2 qui disposent d'un « avoir » (absence, tickets repas non utilisés...) doivent également se rendre au secrétariat de la mairie pour la régularisation à partir du 15 juillet 2013 (munis d'un relevé d'identité bancaire).

PLANNING des VENTES de REPAS Année scolaire 2013/2014 (sous réserve de modification)

Semaine de la vente	Vente pour le mois
Du lundi 9 sept. au lundi 16 sept.	OCTOBRE 2013
Du jeudi 3 oct. au jeudi 10 oct.	NOVEMBRE 2013
Du mardi 12 nov. au mardi 19 nov.	DECEMBRE 2013
Du jeudi 5 déc. au jeudi 12 déc.	JANVIER 2014
Du lundi 13 jan. au lundi 20 jan.	FEVRIER 2014
Du lundi 10 fév. au lundi 17 fév.	MARS 2014
Du lundi 17 mars au lundi 24 mars	AVRIL 2014
Du jeudi 10 avril au jeudi 17 avril	MAI 2014
Du jeudi 15 mai au jeudi 22 mai	JUIN et JUILLET 2014
Du lundi 9 juin au lundi 16 juin	SEPTEMBRE 2014



Cérémonie citoyenne : remise des cartes d'électeur

■ Samedi 25 mai, les cartes électorales ont été remises aux jeunes de 18 ans au cours d'une cérémonie citoyenne organisée à la mairie.

A cette occasion, M. le Maire a aussi donné à chacun le « livret du citoyen », présentant les droits et devoirs

du citoyen ainsi que les principes fondamentaux de la République.

Sur la quinzaine de personnes concernées, seules trois étaient présentes : Solène MAZUET, Lambert FROBERT et Cyril MACHILLOT.



■ Utilisation d'engins à moteur

L'utilisation des engins à moteur pour le jardinage ou le bricolage est réglementée. Les jours et horaires à respecter sont les suivants :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ✓ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

■ Brûlage

Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers. A ce titre, le règlement sanitaire départemental, dans son article 84, en interdit le brûlage à l'air libre. Le plan

départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés préconise le compostage comme mode d'élimination des déchets verts (déchèterie ou compostage domestique).

■ Elagage des plantations en bordure des voies publiques

Il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires mais aussi aux locataires, de tailler leurs haies en bordure du domaine public, sur trottoir ou allée, à l'aplomb des limites de propriété.

Votre responsabilité peut être engagée en cas de gêne de circulation et de visibilité tant pour les piétons que pour les automobilistes.

■ Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale doivent se présenter en mairie avant le 31 décembre, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Elles peuvent aussi s'inscrire en ligne sur le site : mon.service.public.fr

■ Fermeture des commerces

Epicerie Vival : Pas de fermeture, aménagement des horaires avec quelques après-midi fermés.

Boulangerie Au Bon Levain : Pas de fermeture

Salon de coiffure Coup'tiff : Fermeture du 6 juillet au soir, au 23 juillet au matin

Salon de coiffure Cheveux d'Ange : Fermeture du 12 août au soir au 25 août

Pharmacie Demeure Besson : du 27 juillet à 12h30 au dimanche 18 août

Café, restaurant, tabac journaux Chez Rita : fermeture au mois d'août mais date indéterminée.

GAEC de Boisy : Pas de fermeture.

■ Plan canicule

Depuis 2004, le préfet de la Loire demande aux maires, dans le cadre du dispositif de prévention de la canicule,

de tenir à sa disposition un fichier des personnes vulnérables. Ce fichier, établi sur la base du volontariat concerne :

- ✓ les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile, ou de 60 ans et plus si elles sont déclarées inaptes au travail
- ✓ les personnes adultes handicapées.

Il permet, en cas de déclenchement du plan canicule, de connaître la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires de l'Etat. Les informations recensées sont confidentielles.

Les personnes qui le souhaitent sont invitées à se faire connaître au secrétariat de la commune, par simple lettre en précisant, leur nom et prénom, date de naissance, adresse et n° de téléphone, ainsi que, le cas échéant, les coordonnées d'une personne de confiance à prévenir en cas de besoin. Une tierce personne peut effectuer cette demande avec l'accord de la personne concernée.

Les personnes qui ont déjà été inscrites dans le fichier n'ont aucune démarche à faire, sauf si elles souhaitent ne plus y figurer ou si l'adresse ou la per-

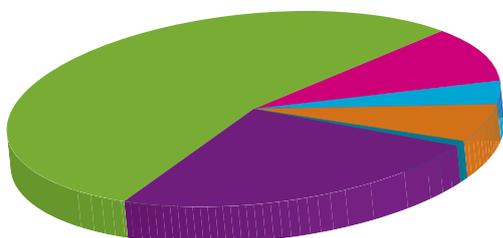


■ Après avoir tenté en vain de résister à une annexion forcée, notre commune a été contrainte par la loi d'intégrer « Roannais Agglomération ». Pour ne pas pénaliser les contribuables de Pouilly les Nonains, le conseil municipal a accepté d'appliquer le principe de la « neutralité fiscale » proposé par la communauté d'agglomération, permettant de compenser l'augmentation de l'imposition intercommunautaire par une diminution de l'imposition communale. Ainsi, hors l'incidence de l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat que nous ne maîtrisons pas, par cette décision municipale la pression fiscale en 2013 ne variera pas par rapport à 2012.

Le produit fiscal de la commune en 2013 est, par ailleurs, sauvegardé par le versement d'une compensation assurée par Roannais Agglomération sous forme de fonds de concours (40240 € pour 2013).

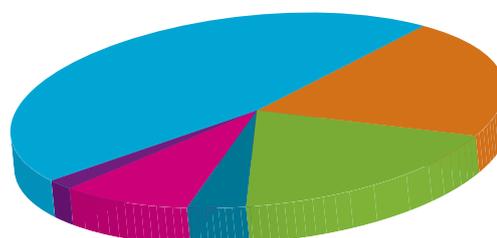
En ce qui concerne le budget communal, celui-ci a été voté par le conseil municipal le vendredi 12 avril 2013 et se présente de la manière suivante :

Section Fonctionnement



Dépenses : 1 241 426 €

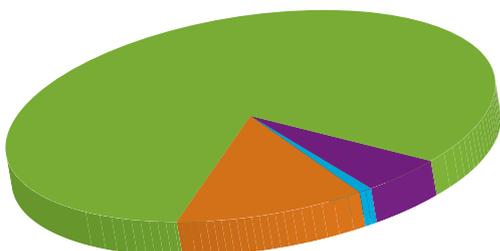
- 55 % - Frais de personnel
- 10 % - Charges de gestion
- 4 % - Charges financières
- 6 % - Virement section investissement
- 1 % - Dépenses imprévues - Divers
- 24 % - Consommations diverses



Recettes : 1 241 426 €

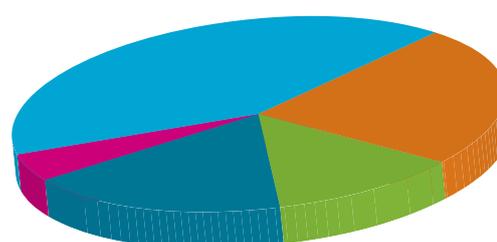
- 46 % - Impôts et taxes
- 21 % - Dotations, subventions de l'Etat
- 18 % - Services "Petite enfance"
- 4 % - Location des immeubles
- 9 % - Recettes diverses
- 2 % - Exédent 2012 reporté

Section Investissement



Dépenses : 856 962 €

- 82 % - Travaux
- 5 % - Matériel équipements
- 1 % - Dépenses imprévues
- 12 % - Remboursement emprunts (part du capital)



Recettes : 856 962 €

- 41 % - Autofinancement
- 24 % - Subventions, dotations
- 12 % - Emprunts
- 18 % - Exédent d'investissement reporté
- 5 % - Fonds de concours Roannais Agglomération

■ Détails des principaux investissements programmés :

- Suite et fin des travaux de restructuration et d'extension de la crèche municipale.
- Rénovation et gros entretien de la voirie.
- Réfection et isolation de la toiture de l'école maternelle avec installation de panneaux photovoltaïques.
- Remplacement de la chaudière de la salle Paul Laurencery, création d'un WC accessible aux personnes handicapées, remplacement des convecteurs du restaurant scolaire.

14 avril 2013... Une journée particulière à Pouilly les Nonains

■ Dimanche 14 avril, notre commune a vu sa population augmenter subitement, grâce à la conjonction de deux manifestations très réussies cette année : le vide-grenier du comité des fêtes, et la marche à pied du sou des écoles.

Le beau temps a sans doute largement contribué à la réussite de cette journée. Après un hiver trop long, le printemps avait enfin décidé de se manifester, pour le plus grand plaisir de tous.

Le comité des fêtes organisait son vide-grenier pour la 3^{ème} année consécutive.

Cette association a pour président Serge FIACRE.

Les autres membres sont : Mmes CHAMPALE, FAYOLLE, PILLIE, COMTE, GOUTORBE, FOURNIER, DARPHEUIL, DURAND, DELORME, LEONARSKI

ainsi que Mrs CHAMPALE, CORNELOUP, BOCHARD, DELORME, LEONARSKI, LACHIZE, MOUILLER. Toute personne souhaitant venir étoffer cette équipe sera la bienvenue !

Plus de 200 exposants ont investi la place Antoine Déroche et ses alentours, depuis l'aube pour la plupart. Les affaires allaient bon train toute la journée, vendeurs et acheteurs y trouvaient leur compte.

On peut juste déplorer le manque de civilité de certaines personnes repartant en fin de journée en abandonnant sur place les invendus...

Les manifestations proposées par le comité des fêtes sont sur le site internet de la commune : www.pouilly-les-nonains.fr



Les organisateurs



Place Antoine Déroche



Place Antoine Déroche



Place Antoine Déroche



Route de Roanne



Stand de la Bibliothèque



Route de Saint-Romain



Orgue de Barbarie à la ferme de Boisy



Ravitaillement à la ferme de Boisy



Panneaux préparés par les élèves de maternelle



Ravitaillement à Renaison

Traversée du Renaison



Vue sur l'église de Pouilly



De nombreux marcheurs

■ La salle des fêtes était le point de départ de la marche à pied du sou des écoles.

Cette association organise tout au long de l'année des manifestations, la première de l'année 2013 ayant été la vente de brioches le 18 janvier. Son but est de récolter des fonds pour financer des projets pédagogiques initiés par les enseignants des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Le président est Gilles VALLA, depuis le mois de septembre 2012. A ses côtés, le bureau est complété par Marylin BURNOT (trésorière), Sandrine PETELET (secrétaire), Linda VALORGE (trésorière adjointe), et Séverine GAYAT (secrétaire adjointe). La marche est une manifestation phare de cette association, dont la réussite est fortement conditionnée par la météo.

Ce 14 avril, ce sont plus de 1000 personnes qui se sont lancées sur les sentiers balisés autour de la commune. La diversité permettait à chacun de trouver un parcours adapté, du petit praticable en poussette, au plus grand atteignant les Grands Murgins pour les marcheurs chevronnés.

A noter la participation de 15 personnes à mobilité réduite venant du foyer ADEP sur le parcours 5,5 km. Pour la 2^{ème} année consécutive, une vente de fleurs a eu lieu aux inscriptions. Le ravitaillement de la ferme BURNOT a accueilli un orgue de barbarie, pour la plus grande joie des petits et des grands qui ont pu essayer de tourner la manivelle !

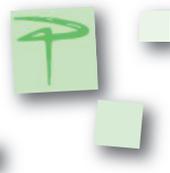
Pour encourager les marcheurs les plus courageux (sur le parcours de 27 kms) quatre massages de récupération ont été offerts par tirage au sort. Traditionnellement, les élèves de l'école maternelle ont réalisé des affiches pour agrémenter la marche : les promeneurs ont pu admirer un abécédaire animalier sur les parcours de 5,5 km, 9 km et 13 km ainsi qu'à la salle des fêtes.

Concernant nos autres manifestations, un concours de pétanque et une vente de moules-frites ont eu lieu en juin.

Nous finirons l'année avec la fête de l'école qui se déroulera sur deux jours :

- ✓ le vendredi 28 juin à l'école élémentaire : portes ouvertes l'après-midi pour présenter aux parents les projets réalisés dans l'année, et chorale à 20h
- ✓ le samedi 29 juin, l'après-midi à la salle des fêtes : spectacles de l'école primaire (élémentaire et maternelle) suivis de la kermesse. Nous terminerons la journée avec le lâcher de ballons et un repas convivial apporté par les parents, si le temps le permet.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les parents pour leur aide précieuse aux différentes manifestations, la mairie, la boucherie SEON, l'association Horizon Pouilly, la fromagerie BURNOT, Carrefour Market, la boulangerie de Pouilly les Nonains, le p'tit Roannais, en espérant n'oublier personne.



Restaurant Scolaire

Le restaurant scolaire a ouvert ses portes le 8 septembre 1983, date à laquelle une section « restaurant scolaire » a été créée au sein du Sou des écoles.

Animée par Mme CROS, trésorière, et M. LESPINASSE, président, elle s'engageait à prendre en charge l'achat de la vaisselle et des conteneurs isothermes de transport et à assurer le fonctionnement.

La commune, quant à elle, fournissait le local et le chauffage. Elle mettait également à disposition le personnel communal, Mmes COUSIN et BERNARD, qui avait aussi en charge les garderies périscolaires. 13 enfants ont pris leur premier repas dans la salle du 1^{er} étage de la mairie. Ces repas étaient préparés au restaurant scolaire d'Ouches et transportés dans les conteneurs. A cette époque environ 3000 repas étaient servis par an.

Du fait du succès de ce service (8000 repas servis en 1989 pour un effectif de 84 enfants à l'école maternelle et 153 à l'école élémentaire), il a été décidé d'aménager de nouveaux locaux plus fonctionnels et plus spacieux derrière la gare. Dès septembre 2000, la société BR Services assure la préparation et la livraison des repas, et en octobre 2002, la commune prend en charge la gestion totale du service.

Depuis septembre 2009, les repas sont préparés par la société Coralys. Pour l'année 2011-2012, il a été servi 13 200 repas pour un effectif de 86 enfants à l'école maternelle et 137 à l'école élémentaire.

Les employés communaux dédiés à ce service sont : Joëlle TRAVARD, responsable du service, Dominique BERTHUCAT et Emilie ROBIN pour l'école maternelle, Yvette PERROTON, Jocelyne ADAMUS, Joëlle GOUY et Jérémy GAREL pour l'école élémentaire.

Lors des vacances de février, il a été décidé de repeindre la salle de restauration. A la rentrée, les enfants ont pu découvrir un nouvel environnement plus lumineux, gage, espérons le, de plus de sérénité et de bien vivre ensemble.



Le restaurant scolaire en 1983, dans l'actuelle salle du conseil municipal



Inauguration des nouveaux locaux en 1990



La salle récemment rénovée



■ Conseil général de la Loire : inscriptions en ligne pour les transports scolaires

Fort du succès remporté l'année dernière avec près de 14 000 enfants inscrits en ligne, la direction des déplacements et de la mobilité propose, depuis le 16 mai, l'inscription et le paiement en ligne des transports scolaires. Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur www.loire.fr !

A qui s'adresse ce service ?

Ce service est ouvert aux 21 000 enfants qui empruntent les transports scolaires du Conseil général, tous modes de transport confondus : lignes régulières TIL, services scolaires dits « spéciaux », réseaux urbains (STAS, STAR, TCL), SNCF.

Pour quelques cas particuliers, l'inscription en ligne n'est pas possible : les enfants qui empruntent plusieurs lignes ou services différents du fait de leur scolarité (stagiaires, élèves en alternance, internes) ou du fait de leur situation familiale (enfant en garde alternée ou en familles d'accueil). Les familles doivent dans ce cas se procurer un dossier papier auprès de l'établissement scolaire ou de l'organisateur local.

Comment ça marche ?

Il suffit de se connecter sur www.loire.fr et de cliquer sur la rubrique clignotante **inscription transports scolaires TIL**. Dans le menu, vous avez le choix entre **renouvellement** pour les élèves qui empruntent déjà un transport scolaire du Conseil général et **nouvelle demande** pour ceux qui s'inscrivent pour la première fois.

Comment payer ?

L'inscription en ligne est indissociable du paiement en ligne de la participation familiale. Le paiement s'effectue au moyen d'une carte bancaire sur un site totalement sécurisé. Les familles peuvent payer en une seule fois au comptant, ou en deux fois, le deuxième paiement ayant lieu en différé au 10 décembre prochain. Dans ce cas, il faut s'assurer que la date de validité de la carte bancaire soit bien postérieure au 10 décembre 2013.

14 000 courriels

Personne ne sera oublié : 14 000 courriels sont adressés aux familles dont les enfants empruntent déjà le transport scolaire du Conseil général. Pour les guider, identifiant et mot de passe sont joints et devront être précieusement conservés. Les établissements scolaires et les organisateurs locaux de transport scolaire sont également là pour assister les familles et pour diffuser les dossiers d'inscription papier vierge à celles qui souhaitent conserver l'inscription traditionnelle.

Besoin d'aide ?

Sur le site, deux rubriques apportent les réponses à toutes les interrogations des internautes : la rubrique « aide » sur le fonctionnement du site, du formulaire et du paiement en ligne et la « foire aux questions » sur le transport scolaire. En cas de difficulté, une adresse

électronique est également présente : transports-scolaires@cg42.fr.

Jusqu'à quand s'inscrire ?

Le site sera ouvert jusqu'au 31 août. Attention, comme l'année dernière, tout renouvellement d'inscription effectué sans motif valable après cette date donnera lieu à une majoration de la participation familiale de **30 €**.

Comment se déroule la rentrée avec la carte billettique ?

Les élèves déjà bénéficiaires du transport scolaire en 2012-2013 ont reçu une carte billettique qui doit être soigneusement conservée puisqu'elle est valable 5 ans. Cette carte sera mise à jour automatiquement dès lors que la famille aura procédé à l'inscription de l'enfant et au paiement de la participation familiale. Les nouvelles informations seront chargées sur la carte lors de la première validation dans le car le jour de la rentrée.

Dans certains cas particuliers, l'édition d'un support billettique n'est pas pertinente. Les enfants concernés recevront pendant l'été une carte papier qui confère les mêmes droits d'accès au transport scolaire que la carte billettique. Il suffit de la présenter au conducteur en montant dans le car.

Si vous ne parvenez pas à faire l'inscription en ligne, des dossiers papier peuvent être retirés en mairie pour le transport jusqu'au collège Schweitzer.



BATIMENT
INDUSTRIE TÉLÉSURVEILLANCE
AGENCEMENT DE MAGASINS
DÉPANNAGE

J.P. GUINAMAND
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

751, route d'Ouches

Tél. 04 77 68 44 85

42155 Pouilly les Nonains

Fax 04 77 68 76 22



■ Un nouveau service d'ERDF : « Prévenance Travaux »

Votre commune et le distributeur d'électricité ERDF viennent de signer une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un nouveau service pour les particuliers : « **Prévenance Travaux** ».

Lorsqu'ERDF travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, il doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ERDF s'engage à prévenir personnellement tous les particuliers concernés par la coupure qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

Le service est gratuit et simple d'utilisation. En quelques clics, munis de votre facture (vos références client sont nécessaires pour vous connecter), vous vous inscrivez sur le site :

www.erdf-prevenance.fr

Lorsqu'une coupure pour travaux sera prévue sur votre secteur, vous recevrez un courriel personnalisé quelques jours avant la date programmée. Il vous préviendra de la date et de la durée de la coupure, de la nature des travaux et de leur localisation.

Une option d'envoi de l'information par sms est en cours de développement.

En résumé :

1. Connectez-vous sur le site Internet : www.erdf-prevenance.fr (en prenant soin de vous munir de votre facture d'électricité).
2. Inscrivez vos coordonnées : nom, prénom, numéro de point de livraison (PDL : situé sur la facture. Parfois au dos de la facture, selon les fournisseurs d'électricité).
3. Complétez vos coordonnées : adresse mail, téléphone portable. Voilà, vous êtes inscrits !

4. Désormais, en cas de coupure programmée sur votre secteur d'habitation, vous recevez un courriel à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

5. Si la coupure n'est pas liée à des travaux mais à un dépannage, elle ne relève pas de ce service « prévenance ». Dans ce cas, contactez votre service « dépannage » au 09 726 750 69.

■ Le Très Haut Débit dans la Loire horizon 2021

A force d'en parler, les phases concrètes se précisent. Deux zones sur la Loire, une réservée au fournisseur historique (France télécom), le Conseil Général et le SIEL auront la responsabilité de la réalisation du complément.

La devise : « du très haut débit pour tous »

Le projet en chiffres : 278 communes à desservir, 500 km de fibre optique à poser, 179 points de mutualisation à installer pour 17300 locaux recensés. Les prises individuelles doivent être disponibles au plus près de l'accès.

C'est tout de même 260 millions d'euros de budget en sachant que l'Etat s'engage au niveau de 50% Pour le secteur de Roannais Agglomération qui nous concerne plus particulièrement, France Télécom s'occupera du territoire de l'ex Grand Roanne et les extérieurs seront du domaine du Conseil Général et du SIEL.

Pour réduire les coûts, la mise en œuvre de la fibre optique devra utiliser au maximum les possibilités existantes. 48% les supports communs EDF France Télécom, 28% les supports France Télécom, le reste se réalisera en génie civil spécifique.

L'exploitation sera du domaine d'un fermier qui commercialisera auprès de fournisseurs d'accès internet (FAI) ayant contact avec les clients.

■ Inauguration du rond-point

Samedi 27 avril, le rond-point de la Bûche a été inauguré, en présence de l'artiste, Giovanni SCARCIELLO. Pour l'occasion, une exposition de ses sculptures métalliques et de ses peintures était proposée pendant deux jours à la salle Paul Laurencery.

Etaient présents M. THIVEND, maire, Mme SCHMUCK, représentant M. JAYOL pour le Conseil général, les conseillers municipaux, les riverains, les représentants de Cyteos (éclairage) et Roannaise de l'eau, et d'autres personnes ayant participé de près ou de loin à l'aboutissement de ce projet.





■ Enregistrez-vous comme détenteur d'équidé

Afin de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et facilement localiser les lieux accueillant des chevaux sur le territoire, la réglementation prévoit depuis le 25 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

Cette mesure vise à répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés, de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires en cas d'épidémie.

Depuis le 25 juillet 2010, les détenteurs doivent se déclarer auprès de l'IFCE via le SIRE pour se mettre en règle. Le non respect de cette déclaration est passible d'une amende de catégorie 3 (450 €).

Cette déclaration peut se faire :

- ✓ sur internet : www.haras-nationaux.fr
- ✓ par papier : Le détenteur doit demander un formulaire auprès du SIRE (tel : 0811 90 21 31, adresse : Route de Troche - BP3 - 19 231 Arnac Pompadour cedex)

Par la suite, tout nouveau détenteur devra s'enregistrer avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu. Suite à leur enregistrement, il recevra un accusé réception, qui lui servira de justificatif en cas de contrôle. Cet accusé réception comporte le n° de détenteur attribué par le SIRE.

■ CEI (Centre d'Echanges Internationaux) : De jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI. Ils y passeront une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles

Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne.

Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience ! Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

Yves François GARNIER à Saint Etienne 06 32 44 25 82
Bureau coordinateur CEI 02 99 20 06 14

Etat civil - Année 2013

Naissances

Gabin PÉRATON	18 janvier
Cassandra LABOURÉ	19 janvier
Bérénice JACQUET	22 janvier
Erin BONNARDOT	26 janvier
Lilou METENIER	29 janvier
Aliyah FERNANDES	8 février
Axel LAURENT	2 mars
Selen COSKUN	16 mars
Mathis CHANTELOT	24 mars
Jules FERREIRA	8 avril
Célia POUCHETTE	15 avril
Louna MIATTA	12 mai
Aaron et Thaïs FOURNIÉ DORÉ	19 mai

Mariages

Chris HINDERCHIED et Lydie JANVIER	4 mai
Julien PÉRATON et Alexandra VIGNAUD	18 mai

Décès

Marie LACOLONGE ép. CHARASSE	8 janvier
Madeleine MILLET ép. ENDELIN	13 mars
Madeleine MORAND de JOUFFREY	
veuve BARNY de ROMANET	30 avril
Jean MILLET	28 mai



■ Roannais Agglomération

a été créée par arrêté préfectoral le 18 décembre 2012. Le conseil communal

a désigné fin janvier son exécutif. Une nouvelle organisation territoriale se met en place.

■ Rôle des élus dans la nouvelle Agglomération

La commune dispose de deux délégués titulaires : Bernard THIVEND, vice-président chargé du développement rural et des services de proximité et Eric MARTIN et deux délégués suppléants : Marie-Pierre FAYOLLE et Jean-Luc METTON

De plus, dans le cadre de l'organisation du fonctionnement de Roannais Agglomération, des commissions thématiques ont été mises en place et ouvertes aux conseillers municipaux. Dans chacune de ces commissions siège un élu municipal désigné par le conseil municipal et validé en conseil communautaire.

- ✓ Economie - Emploi - Enseignement : Marie-Pierre FAYOLLE
- ✓ Agriculture - Développement rural : Walter MASTON
- ✓ Transport - Mobilités - Voirie : Christian BUONO
- ✓ Aménagement - Habitat - Animation numérique : Michel NELY
- ✓ Environnement - Assainissement - Déchets - Hydraulique : Jean-Luc METTON
- ✓ Equipements sportifs, culturels - Politique associée : Eric MARTIN
- ✓ Action sociale - Politique de la ville - Coopération décentralisée : Isabelle DEMEURE BESSON
- ✓ Tourisme : Pascale MACHILLOT
- ✓ Ressources - Moyens généraux - Patrimoine : Catherine BAILBE
- ✓ Commission d'évaluation des charges transférées : Claude HUGUES

■ Fiscalité

La création de Roannais Agglomération a nécessité une harmonisation des taux d'imposition intercommunaux sur ce nouveau territoire. Pour notre commune, la part intercommunale des impôts locaux a augmenté. Afin de compenser cette hausse de fiscalité pour les ménages et de pratiquer la neutralité fiscale, le conseil municipal a décidé de diminuer de manière symétrique la part communale. Pour compenser cette perte de recettes, Roannais Agglomération nous versera un montant équivalent sous forme de fonds de concours.

■ Equipements

La salle multisports et la déchèterie de Pouilly les Nonains sont, depuis le 1^{er} janvier, gérées par Roannais Agglomération. Pour les usagers de ces équipements, il n'y a aucun changement. Les activités de l'ancienne CCOR (centre de loisirs, actions culturelles) sont maintenues.

A la rentrée prochaine, les enfants de nos écoles pourront utiliser le centre nautique de Roanne pour leur apprentissage de la natation.

■ Transfert de compétences

Une compétence transférée à la communauté d'agglomération ne permet plus aux communes de l'exercer sauf si elle est soumise à la définition d'un intérêt communautaire. C'est une ligne de partage entre l'action de la commune et celle de l'agglomération.

Dans ce cadre, notre commune est concernée par deux compétences optionnelles que sont la voirie et la « Petite Enfance ». Pour la voirie, il faut définir par exemple quelles sont les routes qui relèvent de l'intérêt communautaire et qui seront de ce fait entretenues par Roannais Agglomération. Quant à notre crèche « Le Jardin aux Câlins », des discussions sont engagées pour définir si la gestion doit rester, ou non, communale.

Roanne Concept Immobilier

Votre agence immobilière de proximité

www.rci42.fr

Tel : 04 77 69 92 42

ROANNE RENAISSON POUILLY LES NONAINS

Christophe ECARD

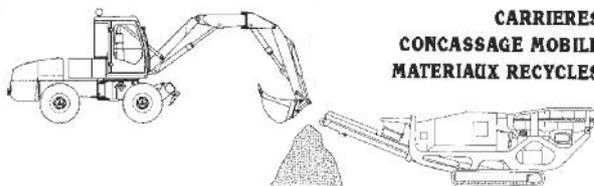
Mail : roanneconceptimmobilier@gmail.fr

Siret : 482 190 154 00013, Carte de Transaction n° 137 T,
Caisse de Garantie CIGI pour un montant de 110 000 €

Transactions, Conseils, Estimations...
Maisons, appartements, terrains, lotissements,
Locaux commerciaux et industriels



TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
TERRASSEMENTS - TRANSPORTS



CARRIERES
CONCASSAGE MOBILE
MATERIAUX RECYCLES



Jumelage Montgivray

■ La traditionnelle visite chez nos amis de Montgivray a eu lieu le samedi 8 juin dernier.

Il est dommage que les participants n'aient pas été plus nombreux car cette journée fut riche en découvertes et activités variées.

Le matin, le choix était laissé entre un baptême de piste sur le circuit automobile Maurice Tissandier (frissons garantis !) et la visite de l'église de Vic et ses fresques du 11^{ème} siècle.

La paëlla concoctée par Miryan et son équipe fut très appréciée, avant un après-midi bien rempli : retour sur le circuit automobile pour certains, château d'Ars, domaine de George Sand à Nohant, jeux de cartes et pétanque, visite guidée par le maire des nouvelles installations du camping, concert des Diablotins Séverois.

Après un défilé de voitures rétro et sportives, le dîner était servi à la salle des fêtes, les Diablotins Séverois animant la soirée dans une ambiance très festive. Et c'est au son de leur musique endiablée que le car est reparti en direction de Pouilly tard dans la soirée.

Nous remercions tous les Montgivois pour l'organisation de ce moment particulièrement réussi, et leur donnons rendez-vous en juin 2014 à Pouilly !



L'apéritif



Sur le circuit automobile



Montgivois et Pouillerots réunis



Le repas

Classes en 3

■ Président : Philippe ECARD
Vice Président : Yannick BERGER
Trésorier : Quentin DEFFOND
Trésorière Adjointe : Maeva DA SILVA
Secrétaire : Nelly MASSON
Secrétaire adjointe : Karine BESACIER

Le défilé des classes aura lieu
le samedi 7 septembre.



Comité des fêtes

■ Concert

Le comité des fêtes et l'AEP St Martin ont souhaité s'associer afin d'encadrer un concert qui sera donné à St Martin de Boisy le samedi 29 juin à 21h.

Cette manifestation musicale se déroulera en trois temps :

- ✓ Classe des Clarinettes du Roannais
- ✓ Ensemble musical du GAMEC
- ✓ Ensemble vocal Harmonie des enfants de la Côte

Le prix est fixé à 5 € l'entrée.

Si la météo devait être désagréable avec nous, une solution de repli est prévue à la salle des fêtes.

Venez nombreux afin de profiter d'une soirée d'été dans un cadre agréable.

■ Réveillon de la Saint Sylvestre 2013

Le comité des fêtes vous informe que cette manifestation aura lieu désormais tous les deux ans, en alternance avec le comité des fêtes de Riorges.

En 2012, de nombreux participants riorgois étaient venus s'amuser à Pouilly les Nonains. Nous avons donc pensé qu'il serait judicieux, vu le travail que représente la préparation d'une telle soirée, d'alterner cette soirée avec eux.

Pour un réveillon à Pouilly les Nonains, rendez-vous en décembre 2014 !

Si besoin, nous vous donnerons en fin d'année, les coordonnées du comité des fêtes de Riorges.



Poker family club

■ La saison se termine, le championnat aura tenu en haleine chaque adhérent jusqu'au final de la dernière manche.

Les 40 membres que compte l'association sont satisfaits de l'énergie produite par le bureau.

Cette année ont eu lieu 23 manches de championnat, un concours de pétanque, le tournoi du 31 octobre 2012 qui aura rassemblé 120 joueurs, divers autres tournois et des rencontres interclubs.

A présent, le club prépare le tournoi du 31 octobre 2013 où l'on attend près de 160 joueurs. Cet événement sera le plus grand de la région.

Les inscriptions pour la saison 2013/2014 sont ouvertes. La cotisation donne droit à la participation à toutes les manches de championnat, au prêt de matériel pour des soirées privées et d'autres avantages.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 37 99 64 77.

Le club remercie tous ses adhérents pour la convivialité apportée toute l'année et leur donne rendez-vous pour la reprise le vendredi 6 septembre à 21 h, salle Paul Laurencery.

Dates à retenir :

- ✓ 6 septembre à 21 h : 1^{ère} manche de championnat 2013/2014
- ✓ 31 octobre : tournoi trophée poker family club (160 joueurs)

Pour tout renseignement, contacter David au 04 77 64 19 12





Basket

■ Le groupe sportif Saint Léger / Pouilly Basket Club termine la saison avec des résultats sportifs encourageants.

Huit équipes ont brillamment défendu nos couleurs sur les parquets du département.

Des Babys aux anciens, toutes et tous ont pu évoluer dans un environnement chaleureux mais néanmoins sportif grâce à un encadrement de qualité.

Nous remercions les entraîneurs et coaches qui donnent beaucoup de leur temps pour accompagner nos jeunes, ainsi que tous les membres du bureau qui permettent le bon fonctionnement de notre association.

Un remerciement tout particulier à Evelyne et Christophe GUYOT, qui après avoir œuvré sans relâche plus de dix ans pour notre club, se retirent du bureau. La continuité de ces activités, secrétariat et trésorerie, sera assurée par de nouveaux membres, Isabelle FOURNIER, David SALMON, et toutes les bonnes volontés désireuses de faire vivre notre club.

Trois personnalités du club seront prochainement mises à l'honneur par le ministère de la jeunesse et des sports : le président Laurent ALBERT, le vice-président Maurice MERMET et le trésorier Christophe GUYOT seront médaillés pour services rendus à notre sport, le basket... Félicitations aux trois récipiendaires.

Outre les rencontres sportives, le club a organisé diverses manifestations :

- ✓ Le traditionnel concours de pétanque
- ✓ La participation de l'équipe des poussines au tournoi des « petits as », salle de la Chorale, pendant les vacances de Noël
- ✓ Les vœux du président et la galette des rois début janvier
- ✓ Le repas et la soirée dansante le 1er juin à la salle des fêtes de Pouilly les Nonains
- ✓ Enfin pour clôturer la saison, **l'assemblée générale se tiendra le 23 juin au stade de St Léger.**

L'ensemble de ces manifestations contribue à l'équilibre financier du club, et la participation de tous est souhaitée.

Pour la saison prochaine, les problèmes d'effectifs de nos équipes jeunes, poussines, benjamins ne sont pas résolus et si vous êtes intéressés par la pratique du basket, contactez-nous :

Tel : 04 77 66 83 82

courriel : basketstlegerpouilly42155@gmail.com

Dans l'attente des manifestations à venir, le bureau tient à remercier toutes les personnes qui œuvrent pour la vie de notre groupe sportif.

L'ensemble des membres vous souhaite d'agréables vacances et vous donne rendez-vous à la salle multisports, pour partager un moment convivial et sportif.

Club « le Temps de Vivre »

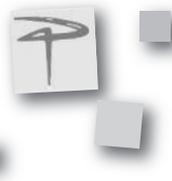
■ Le club « le Temps de Vivre » informe tous ses adhérents qu'après les vacances d'été, la reprise des rencontres se fera le jeudi 5 septembre. En effet, pour le mois de septembre, exceptionnellement elles auront lieu le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois. **Alors, tous à vos agendas !**

Tél. : 04 77 64 98 86
La Gravaudière
42123 Cordelle

TELEVISION
ANTENNE-TNT-SATELLITE
SAINT-ANDRE Julien

479 route de la Bûche
42155 Pouilly les Nonains
Tél. 04 77 66 84 53
Mobile : 06 70 72 11 48

CANAL+
CANALSAT



Cercle Artistique Indigo

■ En ce début d'année 2013, l'activité du Cercle Artistique Indigo était marquée par la nouveauté. En effet, La Chacunière et Le Pary, foyers-résidences de personnes âgées, ouvraient leurs portes au Cercle Indigo pour une exposition d'une semaine sur le thème du voyage, continuité de notre exposition faite quelques jours auparavant au château de Beaulieu.

Le Cercle Indigo s'était donné pour but de faire entrer l'art dans les résidences des personnes âgées et de partager ainsi notre passion de la peinture.

D'autre part, le Cercle mettait en place deux nouveaux cours : un cours d'aquarelle (salle du tacot) avec pour animatrice Andrée WILS et un cours de dessin (salle Laurencery) ayant pour intervenant Gilles Joseph BERGER, artiste-peintre.

Actuellement, le cours d'aquarelle est complet ; pour le cours de dessin des inscriptions sont encore possibles.

Un grand week-end se prépare pour septembre prochain, c'est celui du FESTIVAL D'AQUARELLE "à ciel ouvert", manifestation reconnue pour sa qualité et ses moments forts.

Cet événement sera tout particulièrement exceptionnel puisqu'il fêtera sa 10^e édition et accueillera notamment de nombreux artistes confirmés : l'invité d'honneur David CHAUVIN, l'invité roannais Laurent

BERNARD, ainsi que les invités d'honneur des festivals précédents Marc FOLLY, TOOLOI et Christine CREHALET.

Le festival demande une préparation importante et un suivi minutieux. Afin qu'il soit réussi et réalisé dans les meilleures conditions, cet événement demande (avant, pendant et après) un certain nombre de bénévoles.

Chacun est précieux au sein d'une telle organisation. Nous recherchons tout particulièrement des personnes pour le montage et le démontage du matériel, et pour l'hébergement des artistes.

Merci d'avance pour votre participation !

- ✓ Cours les après-midi de 14h à 17h, le 2^e lundi de chaque mois pour l'aquarelle
- ✓ Cours les après-midi de 14h à 17h, le 2^e mercredi de chaque mois pour le dessin.
- ✓ Fonctionnent toujours les cours de peinture les mardis après-midi de 14h à 18h.
- ✓ Cours de peinture pour enfants les lundis de 16h30 à 18h
- ✓ Cours d'art contemporain pour adultes les lundis de 18h à 20h.

Tous ces cours reprennent à la rentrée (cours de dessin sur inscription)

Infos sur notre site www.aquarelle-pouilly.com ou au 06 79 75 30 38

Amicale du personnel communal

■ Cette année encore, la soirée du 26 janvier consacrée au théâtre a été un succès. La troupe des Copains du Champala enchante les spectateurs. Nous remercions tous les participants et nous leur donnons rendez-vous en janvier 2014.

Le 9 juin, nous nous sommes retrouvés à l'auberge de l'Etang de la Borde à Vivans.

Après un copieux repas, nous avons flâné au bord de l'étang. Nous avons tous passé un agréable moment.



SCHIAVAZZI
Enseignes

Textiles & Objets publicitaires

Z.I 37 bd Charles de Gaulle - 42120 LE COTEAU
Tél. 04 77 71 78 06 Fax 04 77 70 00 37 compta.schiavazzi@wanadoo.fr

www.schiavazzi.fr



BLETTERY
Gabriel

Entretien Espace vert Abattage
Dallage - Terrasse - Muret - Maçonnerie - Rénovation

Téléphone: 42155
04 77 66 93 91 06 25 73 12 74 POUILLY LES NONAINS



ASPN Football

■ Tout près de la fin de saison, le bilan sportif côté seniors n'est pas très glorieux.

L'équipe fanion, à deux journées de la fin, n'a toujours pas assuré son maintien en première division. Il faudra cravacher dur pour ne pas connaître la relégation.

Les réservistes, auteurs d'un meilleur parcours en seconde partie de saison, vont terminer en milieu de tableau, ce qui est bien.

Bonne saison par contre de nos féminines qui vont terminer dans les trois premières, après avoir gardé la première place jusqu'à trois journées de la fin.

Un bon parcours pour la première fois en coupe de France puisqu'elles ont été éliminées aux portes des 32^{èmes} de finale. Elles ont également fait de belles performances en coupe de la Loire, mais ont été battues en demi-finale par leur bête noire, Riorges. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois René DE ASSUNCAO, directeur de Carrefour Market Riorges, qui a remis début janvier des kits beauté à l'ensemble du groupe.

Chez les jeunes, très belle saison des U13 de Christian et Vincent qui n'ont perdu à ce jour aucune rencontre de la seconde phase. A noter que ce groupe a profité d'un week-end libre pour aller s'oxygéner au col de la loge à La Chamba. L'organisation des deux responsables était parfaite, avec au programme marche dans les bois, jeu de piste et... barbecue. Le président et son épouse invités ont apprécié.

Les U11 de Gilles en excellence s'en sortent également plutôt bien, tout comme l'équipe honneur dirigée par Lionel.

Enfin, les tout petits de Charlotte et Roland progressent au fil des plateaux.

Au niveau des manifestations, beaux succès de la soirée familiale et de la vente des calendriers. Cela apporte une aide très importante au club, qui remercie l'ensemble de la population pour son accueil chaleureux.

A noter aussi que les dirigeants et leurs épouses se sont retrouvés dernièrement au restaurant Le

Noailly pour un repas et une soirée fort sympathiques.

Bernard THIVEND, Maire de la commune et dirigeant du club, a eu la joie de se rendre au stade de France le 31 mai pour assister à la finale de la coupe de France. Il a été le digne représentant de l'ASPN.

Un petit regret en cette fin de saison, c'est l'annulation du tournoi du 1^{er} mai en raison du mauvais temps. Mais nous vous donnons rendez-vous en 2014.

L'assemblée générale du club aura lieu le dimanche 23 juin à 10h salle Paul Laurencery.



Bibliothèque « Autour du livre »

■ Le temps maussade de ce printemps favorisant la lecture, nous avons reçu beaucoup de monde dans nos locaux et nous en sommes très satisfaites.

Notre matinée du 1^{er} samedi de chaque mois commence elle aussi à trouver sa clientèle.

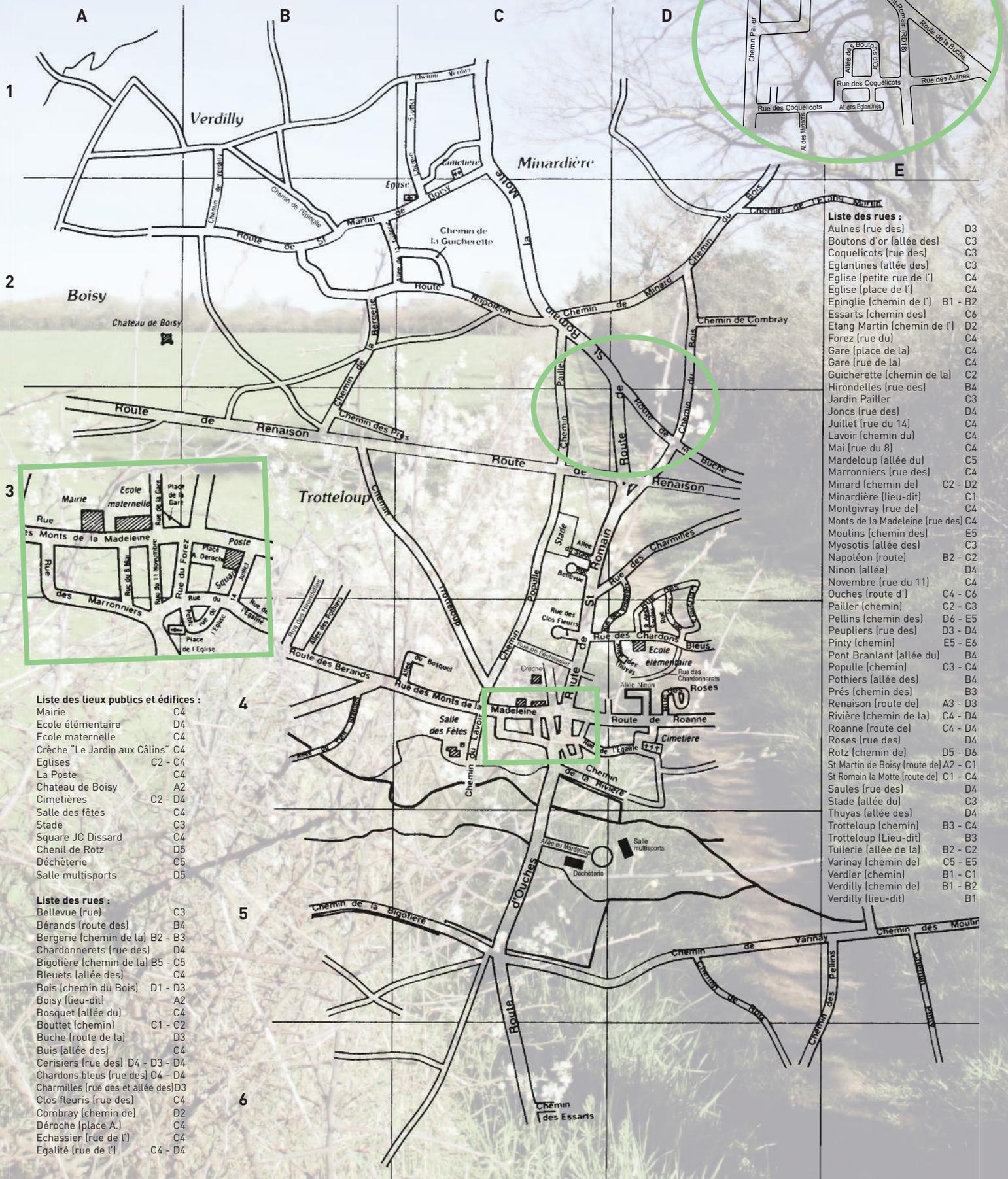
Nous avons participé à la brocante du village en avril et le soleil radieux de ce jour là nous a permis d'accueillir de nombreuses personnes à la bibliothèque et de voir ou de recevoir beaucoup de nos lecteurs et lectrices.

Horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 16h30 à 18h30 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.





Plan de Pouilly les Nonains



Liste des rues :

Aulnes (rue des)	D3
Boutons d'or (allée des)	C3
Coquelicots (rue des)	C3
Eglantines (allée des)	C3
Eglise (petite rue de l')	C4
Eglise (place de l')	C4
Epinglie (chemin de l')	B1 - B2
Essarts (chemin des)	C6
Etang Martin (chemin de l')	D2
Forez (rue du)	C4
Gare (place de la)	C4
Gare (rue de la)	C4
Guicherette (chemin de la)	B2
Hirondelles (rue des)	C4
Jardin Pailler	C3
Jones (rue des)	D4
Juillet (rue du 14)	C4
Lavoisier (chemin du)	C4
Mai (rue du 8)	C4
Mardeloup (allée du)	C5
Marronniers (rue des)	C4
Minard (chemin de)	C2 - D2
Minardière (lieu-dit)	C1
Montgiray (rue de)	C4
Monts de la Madeleine (rue des)	C4
Moulins (chemin des)	E5
Myosotis (allée des)	C3
Napoléon (route)	B2 - C2
Ninon (allée)	D4
Novembre (rue du 11)	C4
Ouches (route d')	C4 - C6
Pailler (chemin)	C2 - C3
Pellins (chemin des)	D6 - E5
Peupliers (rue des)	D3 - D4
Pinty (chemin)	E5 - E6
Pont Brantant (allée du)	B4
Populle (chemin)	C3 - C4
Pothiers (allée des)	B4
Près (chemin des)	B3
Renaion (route de)	A3 - B3
Rivière (chemin de la)	C4 - D4
Roanne (route de)	C4 - D4
Roses (rue des)	D4
Rotz (chemin de)	D5 - D6
St Martin de Bois (route de)	A2 - C1
St Romain la Motte (route de)	C1 - C4
Saules (rue des)	D4
Stade (allée du)	C3
Thuyas (allée des)	D4
Trotteloup (chemin)	B3 - C4
Trotteloup (Lieu-dit)	B3
Tuileries (allée de la)	B2 - C2
Varinay (chemin de)	C5 - E5
Verdier (chemin)	B1 - C1
Verdilly (chemin de)	B1 - B2
Verdilly (lieu-dit)	B1

Liste des lieux publics et édifices :

Mairie	C4
Ecole élémentaire	D4
Ecole maternelle	C4
Crèche "Le Jardin aux Câtins"	C4
Eglises	C2 - C4
La Poste	C4
Chateau de Bois	A2
Cimetières	C2 - D4
Salle des fêtes	C4
Stade	C3
Square JC Dissard	C4
Chenil de Rotz	D5
Déchèterie	C5
Salle multisports	D5

Liste des rues :

Bellevue (rue)	C3
Bérands (route des)	B4
Bergerie (chemin de la)	B2 - B3
Chardonnerets (rue des)	D4
Bigotière (chemin de la)	B5 - C5
Bleuets (allée des)	C4
Bois (chemin du Bois)	D1 - D3
Boisy (lieu-dit)	A2
Bosquet (allée du)	C4
Bouttet (chemin)	C1 - C2
Buche (route de la)	D3
Buis (allée des)	C4
Cerisiers (rue des)	D4 - D3 - D4
Chardons bleus (rue des)	C4 - D4
Charmilles (rue des et allée des)	D3
Clos fleuris (rue des)	C4
Combray (chemin de)	D2
Déroche (place A.)	C4
Echassier (rue de l')	C4
Egalité (rue de l')	C4 - D4

